



Introduction générale au droit

Descriptif

Ce cours vise trois objectifs pédagogiques principaux : comprendre la notion de droit, ses fondements, et l'organisation des règles de droit, essentiellement françaises ; découvrir les spécificités de la matière (vocabulaire, méthode et outils spécifiques) ; et assimiler la hiérarchie des normes ainsi que l'organisation juridictionnelle française. Il est structuré en deux parties. La première partie du cours aborde le cadre des activités juridiques (la notion de droit, les fondements du droit, les sources du droit, les branches du droit) . La seconde partie étudie les acteurs (les personnes physiques, les personnes morales, l'organisation judiciaire).

En bref

Nombre d'heures : 18.0

Temporalité : Semestriel

Type d'enseignement : Cours magistral

Année : 1 | Première année

Mode de validation : Autre

Contacts

Responsable(s)

Gaudin Anne

a.gaudin@sciencespobordeaux.fr

Examens

Non évalué sauf pour les étudiants en mobilité entrante.

Bibliographie indicative

- * *Introduction au droit* (2014), Muriel Fabre-Magnan, Coll Que sais-je ?
- * *Introduction générale au droit* - 11e éd. (2015), Rémy Cabrillac, Dalloz.
- * *Dictionnaire de la culture juridique* (2003), Denis Alland et Stéphane Rials, PUF.
- * *Les grands systèmes de droit contemporains* - 12e éd (2016), René David, Camille Jauffret-Spinozi, Marie Goré, Dalloz.
- * *Dictionnaire du vocabulaire juridique* (2016), Rémy Cabrillac (dir), LexisNexis.

Formule pédagogique

Ce cours est conçu sous forme de « classe inversée » : l'apport de connaissances est réalisé grâce à un cours scénarisé accessible depuis la plateforme. Les séances en présentiel permettent une application de ces connaissances, par des débats interactifs animés par des boîtiers voteurs, et des études de cas.